

MINISTERE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr www.impots.gouv.fr

> Paris, le 17 mars 2015 N°235

La Direction générale des Finances publiques présente le calendrier de la campagne 2015 de déclaration des revenus

Le service de déclaration en ligne ouvrira cette année le mercredi 15 avril 2015.

Plus de **13 millions de contribuables** ont déclaré en ligne en 2014, soit 36% des foyers fiscaux. Comme eux, vous pouvez bénéficier d'une durée de déclaration plus étendue en choisissant d'aller sur le site : impots.gouv.fr.

En fonction de votre département de résidence, cet avantage peut aller jusqu'à 20 jours de plus en zone 3 par rapport à la date limite de dépôt de la déclaration papier (19 mai).

LE CALENDRIER

Les dates limites de déclaration en ligne varient en fonction de votre département de résidence et sont réparties sur trois zones :

Vous résidez dans le département numéroté :	La date limite de déclaration en ligne est fixée au :
du 01 au 19 (zone 1)	mardi 26 mai à minuit
du 20 au 49 (zone 2)	mardi 2 juin à minuit
du 50 au 974/976 et non-résidents (zone 3)	mardi 9 juin à minuit

Nouveauté 2015: les usagers non-résidents en France doivent souscrire leur déclaration de revenus en ligne avant le **9 juin 2015** à minuit ou sous forme papier avant le **mardi 19 mai**, quel que soit le lieu de leur résidence hors de France.

Contacts presse : Direction générale des Finances publiques, Cabinet et Communication : 01 53 18 86 95

